



Septembre 2011

Personnel infirmier

Septembre 2011

EDITO

Comme vous le savez les scrutins des CTA (comité technique académique) et CTM (comité technique ministériel) se dérouleront du 13 au 20 octobre 2011.

La CGTR Educ'action insiste sur l'importance de ces votes afin de dire stop aux attaques du gouvernement que nous pouvons qualifier de véritable guerre contre tous les salariés du secteur public et privé (salaires, emploi, protection sociale, retraite, services publics ...).

Le nième plan d'austérité destiné à économiser sur les dépenses de l'Etat dans le cadre de la crise financière mondiale met une fois de plus les services publics et les fonctionnaires -dans le collimateur de nos dirigeants.

Pourtant, depuis quelques temps, nombre de mesures ont déjà été prises par le gouvernement contre nos statuts (RGPP), et nos cadres d'emplois : réforme de la catégorie B, absence de revalorisation catégorielle, obligation de cotisation à l'ordre infirmier point d'indice, financement de la formation professionnelle, pénibilité, -ont déjà fait l'objet d'attaques sans précédent.

La CGTR Educ'action dit que cette situation n'est pas une fatalité et qu'une autre politique est possible.

C'est la première fois que nous aurons à voter aux comités techniques. Avoir un siège dans ces instances nous permettra d'exister et défendre l'ensemble des personnels et nos professions.

Votre avenir dépend de vous.

Du 13 au 20 octobre pensez à voter

Au niveau local (CTA) : pour la liste commune CGTR EDUC'ACTION/SAIPER

Au niveau national : pour la liste CGT EDUC'ACTION



Sommaire

p. 2 Les raisons de nos mobilisations

p. 3 L'accès au détachement

p. 4 Ce que veut la cgt educ'action

Les raisons de nos mobilisations

1. La Catégorie A : Une revendication forte !

- Quel que soit le volet de la fonction publique choisie, nous revendiquons la catégorie A pour tous les infirmiers et infirmières, l'inscription des études dans un cursus LMD avec reconnaissance d'équivalence aux diplômes antérieurs à 2012, la reconnaissance de la spécialisation d'infirmier à l'éducation Nationale dans le cadre d'une formation universitaire valorisante

2. Classe supérieure : promotion équitable

- Nous demandons que la classe supérieure soit proposée équitablement en fonction du nombre d'années de service général (totalité de la carrière d'une IDE dans les différents versants des fonctions publiques) et que les quotas pour y accéder soient supprimés

3. Ordre Infirmier : c'est NON !!!

La loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » rend automatique et obligatoire l'inscription des infirmiers à l'ordre professionnel les concernant. Les infirmiers ont massivement boycotté les élections ordinaires (87 % d'abstention). Nous demandons l'abrogation des lois portant création des Ordres professionnels.



L'accès au détachement

La loi du 3 août 2009, relative à la mobilité et au parcours professionnel dans la fonction publique, met la mobilité sous condition d'égalité de catégorie, de grade, d'indice. A l'éducation nationale on reclassé les infirmiers ou plutôt on déclassé !

En effet, il n'y a pas eu de revalorisation catégorielle pour les infirmières de l'état qui sont en catégorie B et reconnues en profession sédentaire.

Une infirmière hospitalière en catégorie A se verra donc automatiquement reclassée en catégorie B en intégrant l'éducation nationale, si elle est en classe supérieure elle sera déclassée en classe normale, et ce, souvent jusqu'à la fin de sa carrière car seule l'ancienneté à l'éducation nationale n'est retenue pour les avancements.

Votre indice de traitement sera adapté de telle manière que votre salaire ne soit quasiment pas modifié, par contre vos pensions de retraite seront calculées à partir de l'indice détenu dans le grade (le plus souvent 8^e échelon classe normale).

Quelle attractivité peut offrir un poste à l'EN pour ces IDE ?

Nous revendiquons le détachement de droit pour toute IDE d'une FP qui le demande à l'issue du concours d'entrée ou autre mode de recrutement, au nom de la continuité de la carrière et de la mobilité des fonctionnaires.



Ce que veut la CGT Educ'action ET LA CGTR Educ'action !

- Pour le maintien à l'Education Nationale d'un service spécialisé dans la promotion de la santé auprès des élèves, des étudiants, des personnels.
- Pour la reconnaissance de notre profession.
- Pour la défense de notre spécificité et de notre éthique professionnelle garante du respect des droits des personnes.

Nous revendiquons :

- La catégorie A pour tous les infirmier(e)s ;
- L'inscription de nos études dans un cursus LMD avec reconnaissance d'équivalence aux diplômes antérieurs à 2012 ;
- La reconnaissance de la spécialisation d'infirmier à l'éducation nationale ;
- L'abrogation de l'ordre infirmier ;
- La suppression des quotas pour le passage en classe supérieure ;
- Le recrutement immédiat sur tous les postes vacants ;
- Le remplacement des départs à la retraite ;
- L'intégration de tous les non-titulaires ;
- 10 % du temps de travail en temps de formation afin que les agents puissent faire face au redéploiement de leurs missions ;
- Le salaire minimum à 1 700 euros ;
- L'ouverture des droits à la retraite à 60 ans pour une carrière complète, 37.5 annuités, montant de la pension 75 % net ;
- Une médecine du travail (une visite par an) comme pour toute entreprise ou organisme employeur !
- L'amélioration des conditions de travail ;
- Le soutien aux revendications des syndicats CGT des infirmiers des autres versants de la fonction publique.

**DU 13 AU 20 OCTOBRE VOTEZ POUR LA LISTE CGTR
EDUC'ACTION/SAIPER AU C.T.A**

**ET POUR LA LISTE CGT EDUC'ACTION AU NIVEAU NATIONAL AU
C.T.M (Comité technique ministériel)**